

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES**

**DECISION DU MAIRE  
N° 2023\_030**

3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

030303

**Objet : Délivrance d'une concession temporaire (15 ans)  
Casier n° BB/103 située Cimetière 2, Carré 2, du cimetière communal**

Par délibération du 25 mai 2020, reçue en Préfecture le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation pleine et entière à Monsieur Jean-Charles MORICONI, pour exercer toutes les attributions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'article L.2122-22 8° du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU les articles L.2223-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Pollestres en date du 17 septembre 2014 portant fixation des prix des différentes concessions dans le cimetière communal ;  
VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Pollestres en date du 14 octobre 2016 approuvant le règlement du cimetière communal ;  
VU le Budget de l'Exercice en cours.

**CONSIDERANT** la demande de [REDACTED] domiciliée [REDACTED] d'obtenir une **concession familiale temporaire (15 ans), casier n°BB/03, située Cimetière 2, Carré 2, du cimetière communal.**

**LE MAIRE DECIDE**

**D'accepter** la demande de [REDACTED] d'obtenir une **concession familiale temporaire (15 ans), casier n° BB/03, située Cimetière 2, Carré 2, du cimetière de la Commune de Pollestres.**

**De signer** l'acte de concession de ce casier moyennant la somme de **six cent vingt-cinq euros (625 €)** représentant le prix de revient du dit casier y compris les frais de timbre et d'enregistrement.

**ET de rendre compte** de la présente décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pollestres, le 04/07/2023

Le Maire,  
Jean-Charles MORICONI



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 04/07/2023  
Publication ou Notification  
Le 04/07/2023

REÇU EN PREFECTURE  
Le 04/07/2023

Application agréée E-egalite.com